

RÊVE CRÉATION IMAGINATION
BONHEURS ANTÉAMOUR VIE
ETREINTE PASSION JOIE FÉERIE
PUISSANCE TENDRESSE
ENTHOUSIASME COULEURS AVEUR
MÉLODIE ART TENDRESSE
SENSATION DÉLICE ART MUSIQUE
MOUVEMENT TRASSEMBLEMENT
MANIFESTATION FINANCES
DÉCOUVERTES SOURIRE REGARD
RENCONTRE VOYAGE DYNAMIQUE
FÊTE BULLES DE CHAMPAGNE

2012

*Meilleurs
vœux*

janv. 2012

n°3

dossier
élections
professionnelles
Pages 6 à 11



le mag syndical n°3 - Janvier 2012

CGT - Finances Publiques

case 450 et 451 - 263, rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 80 16 - Tél. : 01 48 18 81 56

Fax : 01 48 70 71 63 - Fax : 01 48 51 99 64

Directeur de publication : B. MONZIOLS

CP n° : 0912 S 06183

Composition : CARREMENT COM - Chelles

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €

> 3

> 4-5

> 6-10

> 11

> 12-13

> 14

> 15

> 16

Edito

DGFIP

Dossier élections professionnelles

Fonction publique

Économie finances : entretien

Conseil national

Note de lecture

Haïti : aide à la solarisation



L'année 2012 comme les précédentes n'échappera pas à la règle des suppressions d'emplois !

Pire se servant de la crise, le gouvernement n'hésite plus à présenter les fonctionnaires comme les principaux fautifs de l'explosion de la dette publique. Gel des rémunérations, suppressions d'emplois, attaques contre le statut, restructuration drastique des services publics au travers de la RGPP, le gouvernement cherche par tous les moyens à mettre à genoux les fonctionnaires, à livrer au marché les activités publiques jugées rentables et à liquider tout le reste. Encore une fois, les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés, on cherche à leur faire payer la crise dont ils ne sont pas responsables ! Et les mesures régressives tombent !

**De 2008 à 2012
ce sont donc
13000 emplois
supprimés !**

A la DGFIP, cela signifie encore 2441 emplois de moins ! De 2008 à 2012 ce sont donc 13000 emplois supprimés ! Le taux de non remplacement des départs à la retraite est évalué à 65,9% pour 2012, bien au-delà une fois de plus de l'objectif gouvernemental du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite. Cette situation déjà insupportable, devient encore plus intenable ! Les services sont au bord de la rupture et les agents n'en peuvent plus ! Après la suppression de 2500 emplois

en 2011, cette nouvelle traduira une fois de plus par de nouvelles difficultés dans l'exercice des missions, un nouveau renforcement des pressions et des contrôles exercés sur les agents, et une intensification insupportable des rythmes de travail.

Cette situation ne peut plus continuer ! Il faut stopper l'hémorragie ! La CGT Finances Publiques appelle, l'ensemble des agents à se mobiliser pour la défense de leur emploi, de leurs conditions de travail, de leurs salaires et pour exiger des solutions destinées à faire payer les véritables responsables de la crise. **Elle mettra tout en œuvre, dans l'unité syndicale, pour créer les conditions d'une forte mobilisation autour des CT Locaux sur l'emploi et appelle l'ensemble des personnels à s'organiser et se mobiliser pour leurs revendications dans le cadre d'une journée de grève à la DGFIP en janvier.**

Pour nos missions, nos emplois et nos salaires, dès janvier, tous dans l'action !



2^e ÉTAPE DE LA FUSION :

Quand la Cour des Comptes est aux manettes !

Suite à la demande faite par la Commission des Finances du Sénat, la Cour des Comptes a remis un rapport en octobre dernier sur le bilan de la fusion DGI-DGCP. Ce rapport se fait d'abord l'écho de certains constats qui se veulent exhaustifs et surtout qui vont dans le sens d'un bilan positif. En effet, selon le rapport : « la réforme a fait naître un nouvel outil, rationalisé et structurellement cohérent, pour l'Etat, qui doit désormais, s'accompagner d'une réflexion stratégique sur le fond et sur les missions de la DGFIP. »

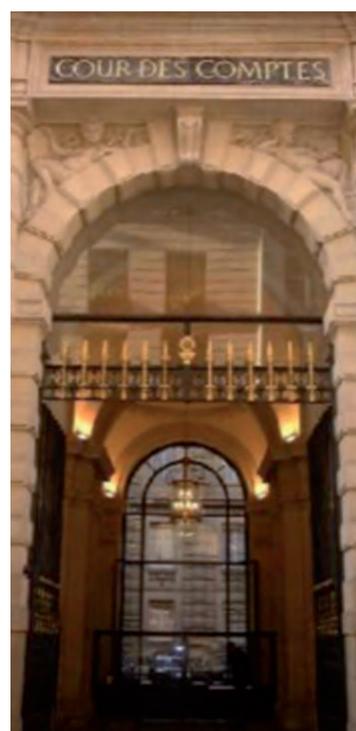
✚ Sont omniprésentes dans ce rapport, l'obsession des suppressions d'emplois synonyme d'augmentation de la productivité et la volonté de faire de la fusion l'instrument de la réduction des coûts et de la masse salariale. Le non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partants à la retraite est présenté comme très positif. L'inapplication de la loi de mobilité à la DGFIP est présentée comme un frein à la modernisation, les

principes du respect des métiers et de maintien à la résidence sont vertement critiqués. Les menaces sur le réseau des trésoreries de 3 agents et moins apparaissent en filigrane et des services comme France Domaine semblent être destinés à une sortie programmée de la DGFIP. Enfin, les services supports comme les Ressources Humaines ou l'Informatique seraient voués à supporter un coût particulièrement élevé en suppressions d'emplois.

✚ Bref, nombre de constats positifs que la CGT Finances Publiques ne partage pas mais qui amène la Cour à envisager une seconde étape de la fusion qui ne peut que nous inquiéter sur l'avenir de la DGFIP. En effet, pour la Cour une « nouvelle étape doit s'ouvrir les orientations futures de la DGFIP constituent des enjeux de grande ampleur, qu'il s'agisse de sa gouvernance, de son périmètre, de la configuration de son réseau, de ses outils et méthodes, de ses processus de travail, de la gestion de ses ressources humaines ».

D'un autre côté, pourrait-il en être autrement quand à aucun moment ne sont

remis en cause les concepts qui ont été mis en œuvre pour atteindre l'objectif principal qui était de parvenir à la fusion ? Alors, il ne faut pas s'étonner de trouver dans ce rapport un satisfecit accordé à la DGFIP, même s'il est atténué par le reproche de ne pas avoir fait encore plus d'économies.





Mais qu'importe, la Cour y réfléchit et énonce un certain nombre de propositions qui s'intègrent dans l'objectif de toujours plus de productivité et de recherches de nouvelles économies. Une longue liste qui pointe de lourdes évolutions pour la DGFIP, citons quelques exemples :

- + **Chorus ou la constitution** à terme d'un service ou d'une agence autonome
- + **France Domaine** et pourquoi pas un rattachement direct aux préfets
- + **Finir le rapprochement** CDI/CDIF
- + **Envisager la création de trésoreries hospitalières** spécialisées affectées aux communautés hospitalière de territoires
- + **Redéployer le réseau des trésoreries** en envisageant de nouvelles fermetures
- + **Revenir aux notions de «FRONT OFFICE» et «BACK OFFICE»**. En effet, certaines missions peuvent être confiées à des pôles d'expertises départementaux et même supra départementaux.nouvelles fermetures
- + **réfléchir au regroupement de SIE** entre eux et faire de même pour les SIP quand il y en a plusieurs au même endroit.

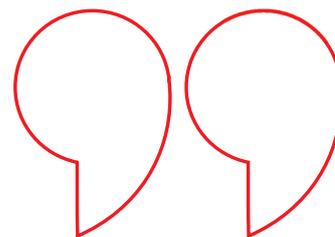
Et bien sûr accélérer la réingénierie des processus afin de chiffrer et de localiser les gains de productivité pour les traduire en nouveaux emplois à supprimer !

On le voit bien ces recommandations ouvrent la voie à une remise en cause profonde de la nature et du périmètre des missions, de l'organisation de la direction, de sa structure interne, de son implantation territoriale et du volume de ses effectifs.

Ce qui est donc clairement affirmé c'est bien la volonté de continuer et d'amplifier la

destruction des missions, des services et des emplois de la DGFIP !

Déjà la direction générale, élève exemplaire de la classe RGPP, a annoncé la mise en place d'un comité stratégique avec pour objectif l'examen des recommandations de la Cour ! Nul doute qu'elle entend bien s'en inspirer ! L'année 2012, sera à nouveau une année de mobilisation nécessaire pour défendre les emplois, les missions, le réseau. En ce sens, la CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à s'inscrire dans la construction d'un mouvement d'actions revendicatives dès janvier pour être entendus sur leurs revendications. ■



dossier ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 : la CGT renforcée !

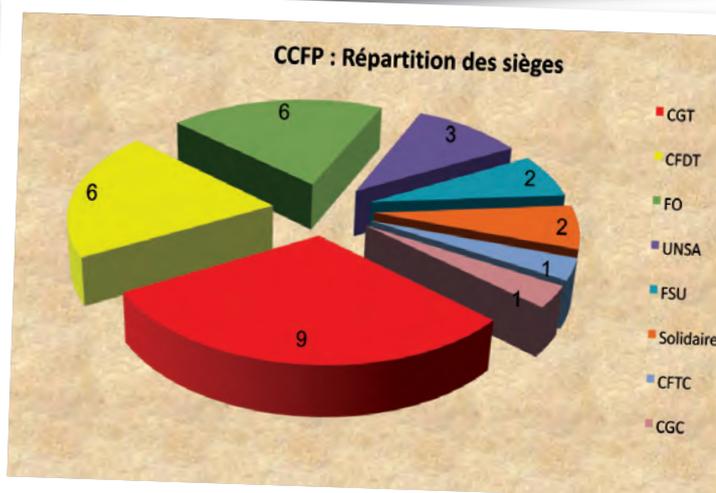
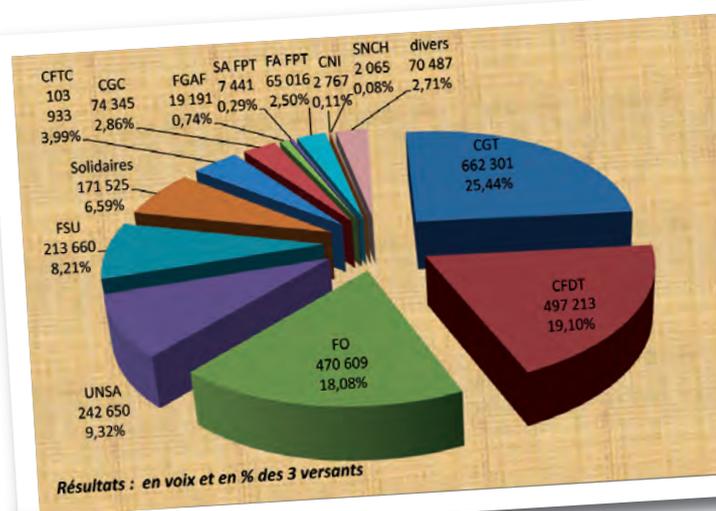
2011 restera assurément au titre des élections professionnelles, l'année où pour la première fois des agents de la Fonction publique de l'Etat, de la Poste et de la Fonction publique Hospitalière ont été appelés à élire, le même jour, leurs représentants syndicaux dans les comités techniques et les commissions administratives paritaires. Concrétisation des accords de Bercy ce scrutin a vu également pour la première fois, les voix des agents non-titulaires prise en compte.

PHOTOGRAPHIES DES RÉSULTATS

Dans la Fonction Publique (3 versants) : La CGT, avec 25,5% des suffrages, est la première organisation syndicale avec une avance importante sur les autres organisations syndicales ; la CGT enregistre une progression globale de 1,94 %.

La CGT, dans la Fonction publique de l'Etat, progresse globalement de 0,6% et obtient 15,82 % des voix. Dans la fonction publique hospitalière, la CGT avec 33,38 % progresse de +1,9 %. Ces deux résultats viennent conforter les résultats de la CGT dans la fonction publique territoriale de 2008, qui avaient également marqué un progrès de la CGT (32,89 % ; +1,8 %)

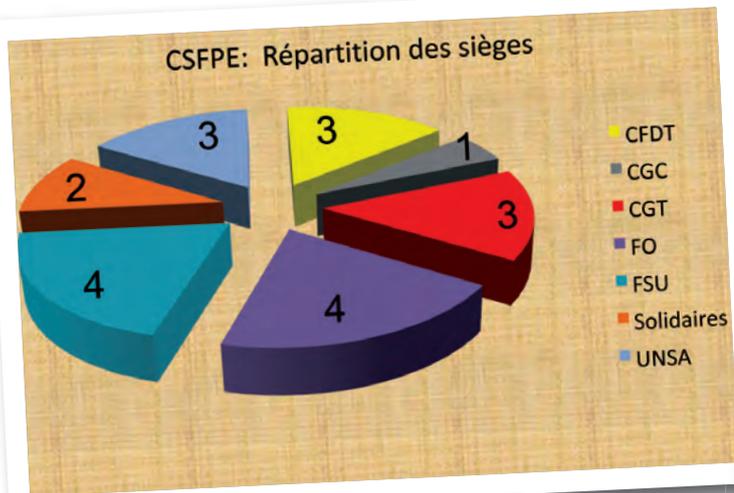
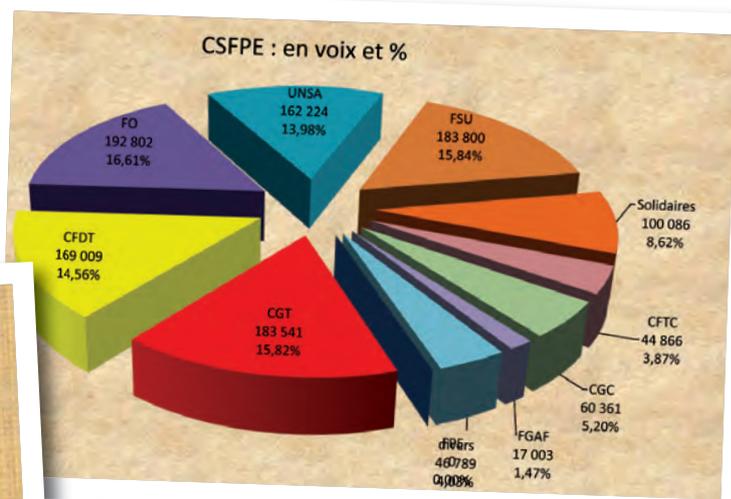
La composition du prochain Conseil Commun s'établira donc comme suit :



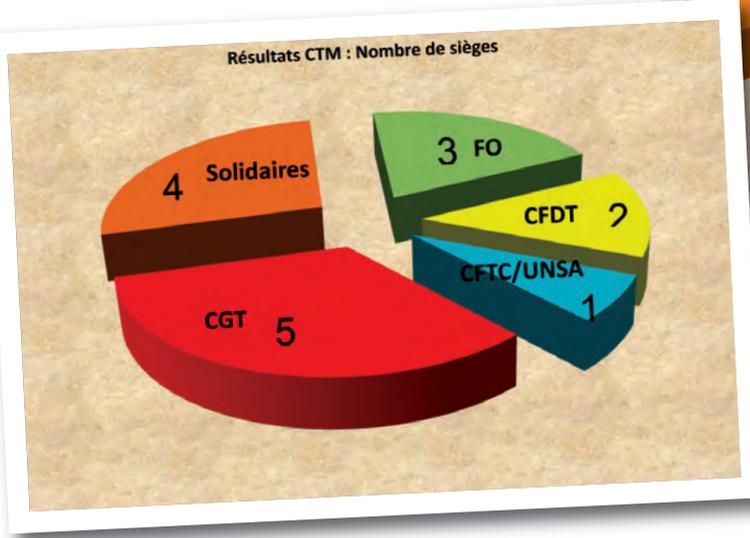
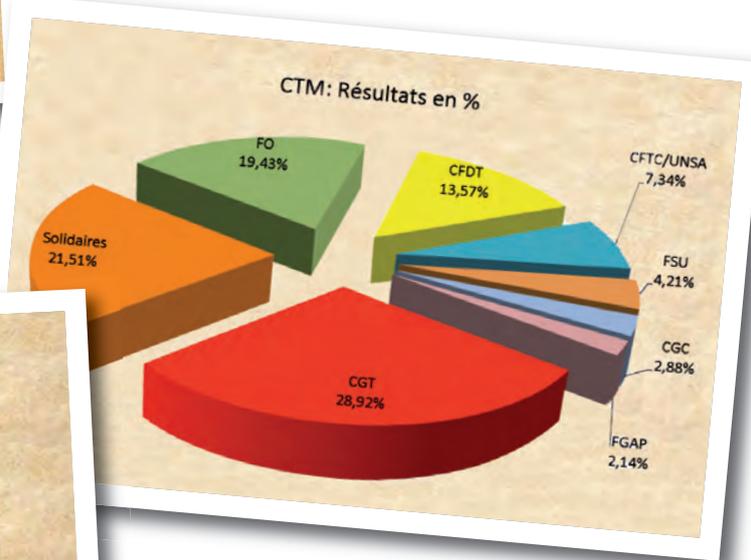


Dans la Fonction Publique d'Etat : La CGT confirme sa troisième place avec 15,82%.

La composition du prochain Conseil supérieur de la fonction publique de l'État s'établira donc comme suit :



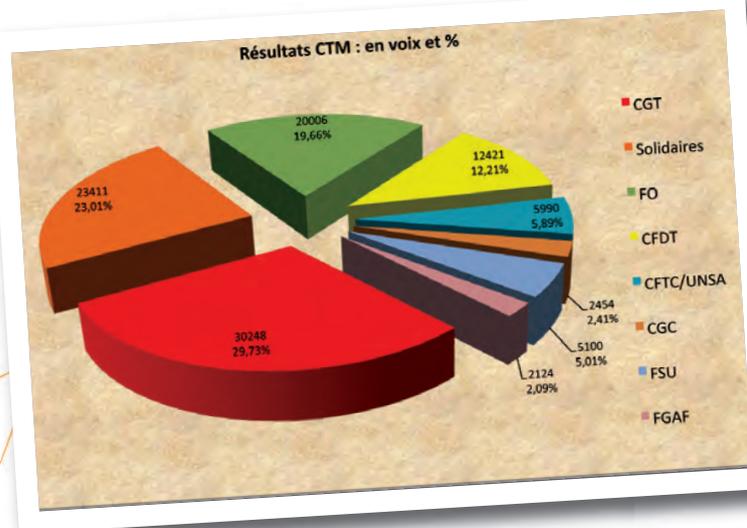
A Bercy : Avec un taux de participation de 83%, plus fort taux de participation dans la fonction publique, la CGT est la première organisation au Comité Technique Ministériel !



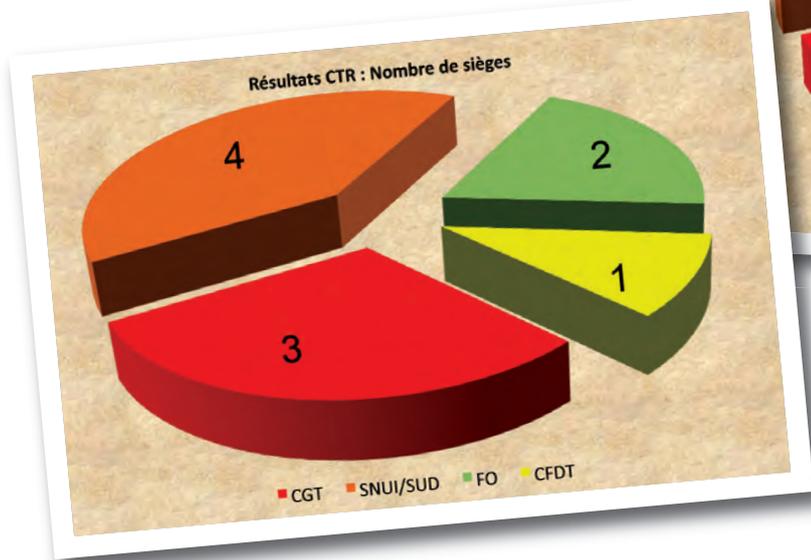
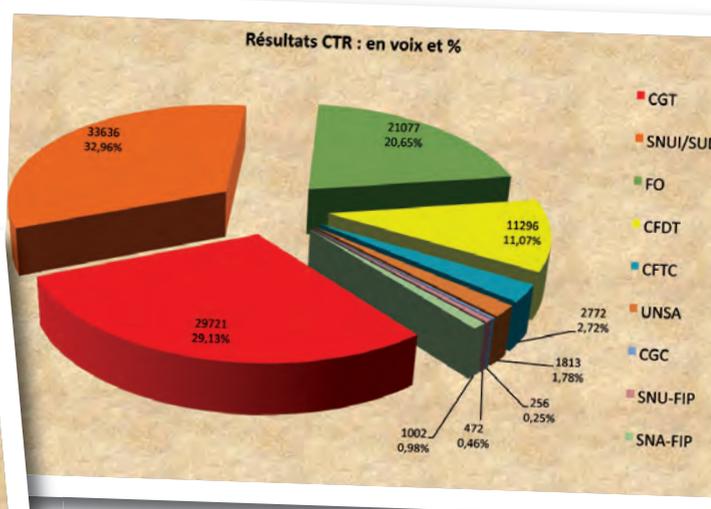
dossier ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



A la DGFiP : Une nouvelle fois, avec une participation de 86,72 % au scrutin pour le Comité Technique Ministériel (CTM), les agents ont montré l'importance qu'ils accordaient à leur représentation pour défendre leurs droits et leurs revendications face à l'administration. Avec 30248 voix et près de 30% des suffrages, la CGT est très largement en tête !



La représentativité au **Comité Technique de Réseau (CTR)** est déterminée par agrégation des résultats obtenus par l'ensemble des Comités Techniques de proximité.

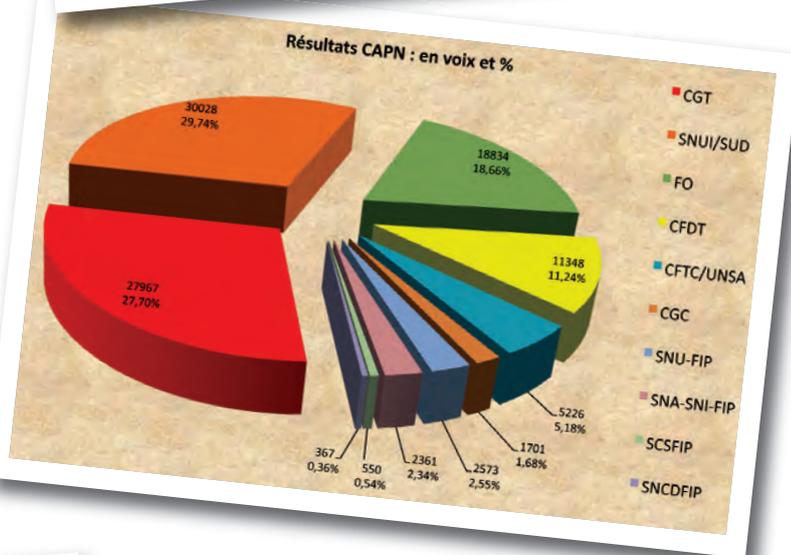
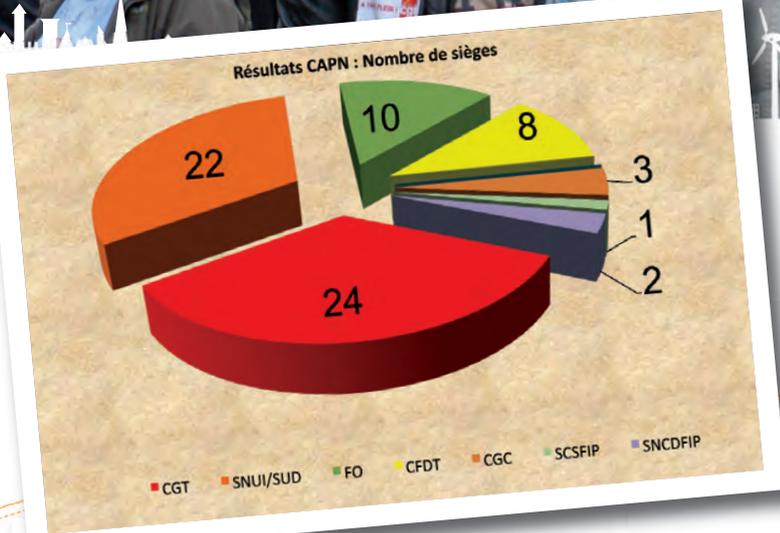




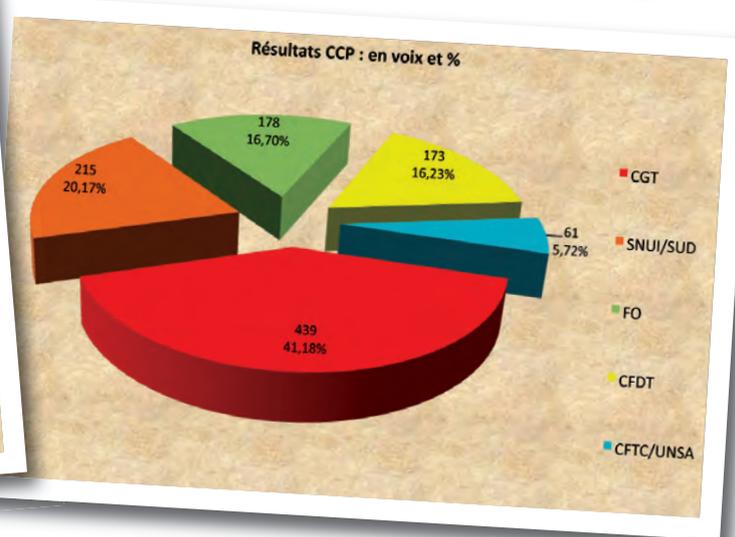
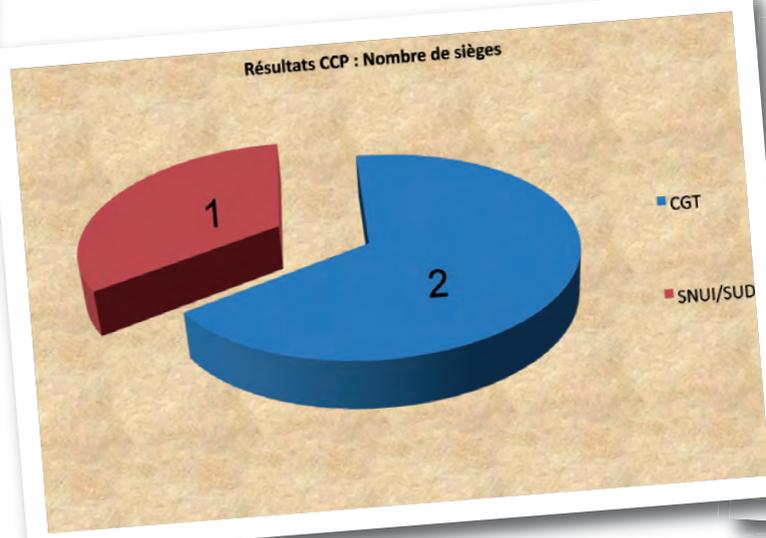
En CAPN, la CGT avec 27 967 voix obtient le plus grand nombre d'élus soit 24 sièges et progresse d'un point par rapport aux dernières élections.

Concernant les résultats Cap par CAP : la CGT est deuxième chez les inspecteurs avec deux sièges, deuxième chez les contrôleurs avec 5 sièges, première chez les géomètres avec la totalité des sièges soit 6, première chez les C avec 5 sièges et première chez les agents techniques avec 4 sièges.

Enfin concernant les A+, la CGT progresse de 11,48 % en nombre de voix. Elle obtient un siège chez les inspecteurs divisionnaires de classe normale (IDIV) et un chez les inspecteurs principaux (IP).



Pour les CCP : La CGT Finances Publiques reste première comme en 2007 avec 41,18% soit 439 voix et obtient 2 sièges.



dossier ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Le contexte général dans lequel se sont déroulées ces élections a été profondément marqué par le matraquage idéologique gouvernemental et médiatique visant à faire accepter les politiques d'austérité. Il a aussi été marqué du sceau des réformes et restructurations placées sous l'égide de la RGPP et qui pèsent lourdement sur les conditions de vie au travail des personnels.

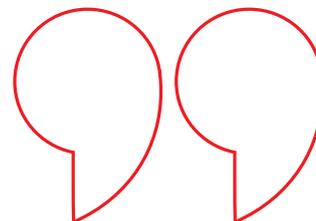
Dans cette situation, avec un taux de participation de près de 86,72 %, le choix des agents de placer la CGT en tête au CTM constitue une réponse à la hauteur des enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce résultat leur donne en effet des possibilités nouvelles de s'appuyer sur le syndicalisme de lutte et de propositions qu'entend incarner la CGT pour faire valoir leurs revendications.

Elle leur donne aussi l'assurance de disposer d'élus et de représentants qui œuvreront sans relâche en ce sens.

Ce résultat mérite d'autant plus d'être apprécié si l'on concède les incidents qui ont émaillé les opérations de vote et souvent privé les agents de pouvoir exprimer leur choix dans des conditions normales.

Ces très bons résultats de la CGT Finances Publiques à ces premières élections professionnelles au sein de la DGFIP plaident pour une action collective résolue contre les politiques régressives et pour le gain de nouveaux droits. C'est à la traduction de cette démarche que la CGT Finances publiques et ses élus vont maintenant s'atteler.

La CGT Finances publiques remercie les milliers d'agents de la DGFIP de toutes catégories **qui ont fait le choix du vote CGT. Avec ses élus, elle s'engage à vous représenter et à défendre vos droits individuels et collectifs tout au long de ce mandat.**



ELECTIONS AUX CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS DES ÉCOLES SCOLARITÉ 2011-2012.

La CGT Finances publiques se positionne en deuxième organisation syndicale dans les écoles.

Le fort taux de participation à ces scrutins démontre une fois de plus le très fort intérêt des stagiaires pour les syndicats et le fonctionnement du paritarisme dans les écoles.

Les listes présentées par la CGT Finances Publiques obtiennent :

ENFIP Noisiel (filiale GP) 31,23 % soit 3 sièges sur 8.

ENFIP Noisy et Clermont (filiale fiscale) 28,32 % soit 2 sièges sur 6.

Un grand merci aux stagiaires qui nous ont témoigné leur confiance.



certa avis d'arrêt de travail

n°10170°04

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. le Médecin-Conseil
(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-1-5, L.323-6, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, L.378-1, D.615-23 et D.615-42 du Code de la sécurité sociale)

l'assuré(e)

numéro d'immatriculation : _____

nom (prénoms) : _____

prénom : _____

code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier vitalo) : _____

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : _____

code postal : _____ ville : _____ n° de téléphone : _____

bâtiment : _____ escalier : _____ étage : _____ appartement : _____ code d'accès de la résidence : _____

(1) l'accord préalable de votre caisse est obligatoire si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

activité salariée : _____ profession indépendante : _____

sans emploi : _____ date de cessation d'activité : _____ précisez votre situation (retraite) : _____

_____ oui _____ non

_____ oui _____ non

_____ oui _____ non

DÉLAI DE CARENCE

Une nouvelle attaque contre les fonctionnaires !

Encore une fois, au nom de la résorption de la dette et des déficits, le gouvernement entend faire payer aux salariés le prix de la crise.

Accusés d'être trop malades, ils subiraient de nouveau une régression de leurs droits en matière de protection sociale avec l'allongement de trois à quatre jours du délai de carence dans le privé (période non rémunérée au début d'un arrêt de maladie) et la création d'un délai de carence d'une journée pour les fonctionnaires. Le délai de carence c'est une période non rémunérée au début d'un arrêt de maladie. Pour les agents, cela signifie la retenue d'une journée de salaire (traitement et primes) pour un jour de maladie...

Alors qu'on estime à environ deux tiers le nombre de travailleurs du secteur privé exonérés de ce dispositif par le biais d'accords ou de conventions (dans lesquels, fort légitimement, les patrons cotisent significativement), une telle mesure serait un réel recul pour tous.

La CGT estime que la coupe est plus que pleine. Après le gel des salaires, depuis plusieurs années et jusqu'en 2012, cette nouvelle mesure va encore accélérer la dégradation des rémunérations des fonctionnaires.

La hausse des cotisations retraites ampute encore le pouvoir d'achat. Les suppressions massives d'emplois aggravent les conditions de travail et altèrent la qualité du service public rendu. La RGPP brade les services publics et entrave les missions.

Et le gouvernement en rajoute en imposant des retenues de salaire pour maladie au prétexte d'une économie de 200 millions d'euros pour la sécurité sociale !

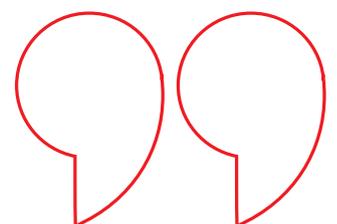
La CGT Fonction publique rappelle qu'une augmentation de 3 % de la valeur du point rapporterait environ 300 millions d'euros de cotisations salariales à l'assurance maladie et participerait à la relance d'une croissance pérenne.

Donc l'objectif est bien ailleurs ! Le gouvernement durcit le ton succombant à la tentation de la démagogie en stigmatisant une fois de plus, les fonctionnaires. Présentés comme des tirs aux flancs, avec seulement 13 jours d'arrêts maladie en moyenne par an, on peut dire a minima que la démonstration manque d'arguments ! Cette mesure touchera l'ensemble des agents (contractuels et titulaires), renforçant encore plus les inégalités face à la santé.

Mais surtout, comment ne pas y voir une nouvelle attaque démagogique du gouvernement contre les fonctionnaires et les plus faibles? Sarkozy nous parle d'une crise de la dette voulant faire oublier qu'il s'agit d'une crise systémique : celle du capitalisme. Il préfère diviser les salariés en prétextant la nécessité de faire des économies sur la santé, l'éducation...

Il oublie au passage les carences patronales : 25 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes... Il oublie également les dividendes versés aux actionnaires sur le dos des salariés. A ces attaques, les salariés du public et du privé affirment qu'ils ne paieront pas leur crise.

La CGT Finances Publiques condamne cette mesure injuste qui est une nouvelle atteinte aux droits sociaux. Elle appelle l'ensemble des agents de la DGFP à se mobiliser pour renforcer les droits de tous.



Qu'elle soit sociale ou pas, la Tva contredit ce principe fondamental de l'impôt auquel nous sommes attaché selon lequel chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens.



RIGUEUR :

pourquoi ce plan est inacceptable

Déséquilibré et injuste, le dernier plan Fillon ne permettra pas un retour à la croissance. Explication et perspectives syndicales.

Entretien avec Michel Fontaine, Membre de la direction de la CGT-Finances

Il faut opposer à l'austérité l'impôt sur le revenu, le plus juste et le plus efficace, et l'intégration à son calcul des revenus du capital ; la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires, la refonte de l'impôt sur les sociétés et l'abolition de toutes les niches fiscales sans utilité sociale.

A VOUS DE VOIR !

Vous aimeriez connaître la réalité de ce que vous payez comme impôt (impôt sur le revenu, Tva et taxe d'habitation), les effets qu'aurait la réforme prônée par la Cgt sur vos revenus ? Sur le site www.justicefiscale.fr, la Fédération des Finances-Cgt, en plus de présenter les mesures proposées, met à votre disposition un calculateur pour mesurer l'impact qu'auraient sur votre situation personnelle, des changements suggérés par la Confédération. Si, parfois l'impôt fait mal, rappelle l'organisation, « il nous fait beaucoup de bien tout au long de notre vie. Il offre à nos enfants une éducation de qualité. Il nous permet de nous soigner gratuitement. Il garantit notre sécurité ». Alors, dit-elle, « réfléchissons à deux fois avant de vouloir nous en débarrasser »...

En dévoilant son nouveau plan de rigueur, le Premier Ministre, François Fillon, a assuré qu'il était « à peu près équilibré » et permettrait de ramener la France sur le chemin de la croissance. Une analyse que ne partage pas la Cgt. Pourquoi ?

+ Michel Fontaine : Parce que, non seulement ce plan est injuste, mais il n'est pas en mesure de répondre à la situation. En gelant la revalorisation des prestations sociales et en fondant l'essentiel des recettes fiscales nouvelles sur l'augmentation de la Tva, le gouvernement entame une nouvelle fois le pouvoir d'achat des ménages. Et, alors qu'il faudrait refondre l'essentiel de la politique fiscale pour soutenir l'activité et aller vers plus de justice fiscale, il se prive des moyens de soutenir l'activité. La chose est d'autant plus grave que tout le monde sait déjà que la France ne pourra pas atteindre en 2012 le taux de croissance de 1 % sur lequel le gouvernement s'est fondé pour définir ce plan. Il y a moins de trois mois, 11 milliards d'euros de recettes nouvelles ont déjà été décidés ; pour l'essentiel à la charge des ménages. Avec les dernières mesures annoncées, nous en arrivons à 19, jusqu'où va-t-on aller ?

L'idée de l'instauration d'une Tva sociale à refait surface, ces derniers jours. Quelle analyse la Cgt fait-elle de ce dispositif ?

+ M F : La Cgt s'y est toujours opposée. Ce projet remet en cause la logique du mode de financement de la protection sociale fondée sur le travail et, une fois encore entame le pouvoir d'achat des plus modestes. Faut-il rappeler : qu'elle soit sociale ou pas, la Tva contredit ce principe fondamental de l'impôt auquel nous sommes attachés selon lequel chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens. Bien sûr, en achetant un ordinateur à 600 euros, nous payons tous les 96 euros d'impôt. A première vue, donc, cet impôt peut paraître parfaitement égalitaire. Or, il ne l'est pas. Plus nos



revenus sont élevés, moins l'effort contributif que nous apportons est important... Sous prétexte de défendre l'emploi et de combattre les délocalisations, la mise en place d'une Tva sociale accroîtrait donc encore les inégalités.

Quelle logique, alors, inspire toutes ces mesures ?

+ **M F** : Aucune ne vise à résoudre la crise des finances publiques. Toutes confortent les choix idéologiques majeurs qui, depuis vingt ans, militent pour le rétrécissement du périmètre d'intervention de l'Etat et la privatisation des services publics, le transfert de la richesse produite vers les actionnaires et non les biens publics. En 2009, le rapport Cotis avait indiqué que le choix fait par la France de diminuer l'impôt sur le revenu avait privé les recettes du pays de 20 milliards d'euros. Nous en payons encore le prix. Ni le bouclier fiscal, ni la réduction de la Tva dans la restauration ne sont fondés sur quelque nécessité économique que ce soit. Ces mesures flattent les marchés et les investisseurs et ne répond pas aux besoins des populations. La réponse de François Fillon est politique.

Quelle alternative peut-on lui opposer ?

+ **M F** : La réhabilitation de l'impôt sur le revenu, le plus juste et le plus efficace, et l'intégration à son calcul des revenus du capital ; la lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires, la refonte de fond en comble de l'impôt sur les sociétés et l'abolition définitive de toutes les niches fiscales qui n'ont pas d'utilité sociale.

Selon des données fournies par la Cour des comptes, les niches fiscales bénéficiant aux entreprises et aux contribuables souvent les plus aisés, reconnues ou déclassées, représentent, toutes catégories confondues, un manque à gagner au budget de 150 milliards d'euros ; les niches fiscales des entreprises représentent à elles seules 37 milliards d'euros. Il est possible de faire autrement. Avec les Ong ; la Fédération Cgt des finances, par exemple, se bat pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Pas une taxe homéopathique, non : une taxe qui entamerait vraiment la capacité des spéculateurs à agir. La fiscalité n'est pas une matière neutre. Des choix

que nous faisons dépend le type de société que nous voulons.

Par exemple ?

+ **M F** : Prenons celui du logement. En réduisant ses recettes, en ouvrant le collecte de l'épargne à la concurrence, l'Etat s'est privé des moyens d'agir. Plutôt que de réviser sa politique, de réorienter l'épargne vers le financement du logement social, il a créé des dispositifs censés suppléer ses déficiences. Des dispositifs offrant, sous forme de réductions d'impôts, des ponts d'or aux particuliers capables d'acheter des biens dans le neuf. Dans les publicités qui vantaient explicitement que les propriétaires pouvaient arriver à ne financer le coût de leur achat qu'à hauteur de 13 %, le reste étant pris en charge par l'Etat et le locataire. Tout un programme. Dans le domaine immobilier comme dans tous les autres, l'argent de la spéculation ne tombe pas du ciel. En 2010, les sociétés du Cac 40 ont distribué 440 milliards de dividendes à leurs actionnaires. Si ces sommes faramineuses existent, c'est qu'une part des profits qui auraient dû revenir à la société pour développer les services publics, la recherche et l'industrie lui a échappé. Plutôt que de chercher à gagner quelque 6,7 milliards d'euros sur cinq ans en augmentant l'âge de départ à la retraite, le gouvernement ne serait-il pas mieux inspiré de revenir sur les 30 milliards d'exonérations de cotisation sociales accordées, sans contrôle aucun, aux entreprises ?

Que répondre à l'argument gouvernemental selon lequel les mesures proposées s'imposent pour aller vers une harmonisation européenne ?

+ **M F** : Qu'il n'y a pas une voie et une seule en la matière, mais de multiples. Et le meilleur exemple en est le peu d'empressement dont l'Europe fait preuve pour harmoniser l'assiette et les taux d'imposition nationaux sur les sociétés ? Malgré une recommandation de son Conseil économique et social qui a émis un avis prônant l'instauration d'une assiette commune, l'Union européenne continue de se satisfaire d'écarts fiscaux considérables en la matière entre les pays. Si ces dernières années, les taux d'imposition sur les sociétés ont partout

diminué, ils n'ont pas été alignés les uns sur les autres pour éviter la concurrence des pays européens entre eux. Aujourd'hui ces taux varient de 12 % en Irlande à 25 % en Allemagne et 33 % en France. Résultat, les grandes entreprises ont la possibilité de déplacer leurs chiffres d'affaires d'un pays à l'autre de l'Union pour échapper à l'impôt. Et certaines, comme Microsoft, en usent et en abusent, jouant sur les prix de transferts pour déplacer leurs bénéficiaires. Présente partout en Europe, cette firme, par exemple rapatriée en Irlande, où elle a installé son siège social, les droits de propriété intellectuelle qu'elle touche sur chaque ente de logiciel Windows. L'impôt qui pourrait être payé dans chaque pays à chaque fois qu'un ordinateur est vendu est systématiquement payé en Irlande, là où la fiscalité est la plus basse.

La question fiscale a longtemps fait fuir les non-spécialistes. Peut-on imaginer que la crise est une opportunité pour ouvrir largement le débat sur cette question ?

+ **M F** : Il faut l'espérer. De plus en plus de demandes d'information et de formation émanant des structures interprofessionnelles de la Cgt nous parviennent. Paradoxalement, la crise peut être une opportunité, une chance pour aborder ce sujet essentiel qu'est l'impôt. L'impôt peut le pire quand il agit comme le bras armé de la réforme libérale de l'Etat. Mais il peut aussi le meilleur quand il favorise les besoins sociaux et une croissance durable. Cette question ne doit donc pas rester entre les mains des spécialistes. C'est vrai, lors de nos interventions, nous avons parfois du mal à expliquer pourquoi nous sommes pour les droits de succession élevés, pourquoi la fiscalité sur l'héritage est utile pour combattre une économie de rente. Mais discutons-en. La fiscalité est au cœur des enjeux démocratiques. C'est par le modèle sur lequel elle se fonde que l'on peut ou non utiliser les richesses produites par le développement, l'emploi et le logement, non pour la spéculation. Une réforme fiscale est indispensable. Les salariés doivent s'y impliquer.

CONSEIL NATIONAL DES 1^{er} ET 2 DÉCEMBRE :

une étape importante dans la vie de la CGT Finances Publiques !



Les 1^{er} et 2 décembre, s'est tenu le premier Conseil National de la CGT Finances Publiques, un an et demi après sa création. Il a été l'occasion de nombreux débats tant sur les défis auxquels nous sommes confrontés actuellement face à la crise et aux politiques d'austérité que sur ceux de la DGFIP au travers des missions, des conditions de travail et plus largement de la vie des agents. Il a été également l'occasion, avec les premiers responsables locaux du syndicat, d'analyser les résultats électoraux et de dresser un bilan de plus d'un an et demi de fonctionnement du syndicat pour permettre de dégager des pistes pour le futur congrès prévu en avril 2012.

+ Pour la CGT Finances Publiques il faut continuer à combattre la pensée unique, convaincre qu'une autre voie est possible. Cela passe par la diffusion massive des analyses de la CGT et des 10 propositions qu'elle formule (revalorisation salariale, contrôle des aides publiques, alternatives aux licenciements qu'il faut stopper, défense des services publics, réforme de la fiscalité, taxation des mouvements spéculatifs de capitaux, fonds européen de solidarité sociale et de développement économique). Ce conseil a rappelé la nécessité d'intensifier la construction du rapport de force pour lutter contre les plans d'austérité qui touchent tous les salariés y compris les fonctionnaires et plus largement l'ensemble de la population pour imposer d'autres choix.

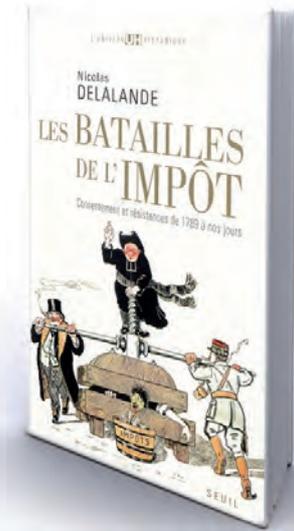
+ Le conseil a également réaffirmé l'opposition de la CGT à la casse des missions de service public conséquence de la Révision Générale des Politiques Publiques et condamné à nouveau les logiques mises en œuvre au sein de la DGFIP. D'autant que désormais le bilan d'une fusion considérée comme positive et achevée par la Direction générale, amène de lourdes interrogations sur l'avenir de la DGFIP. En effet, la Cour des Comptes dans son rapport (dont vous trouverez une première analyse dans ce journal), ouvre la voie à une remise en cause profonde de la nature et du périmètre des missions, de l'organisation de la direction, de sa structure interne de son implantation territoriale, du volume de ses effectifs. Bref, une deuxième étape qui n'augure rien de bon !

+ Et ce, dans un contexte où la problématique de l'emploi est une nouvelle fois au cœur des préoccupations des agents. L'annonce des nouvelles suppressions d'emplois pour 2012 soit (2441) portant en 10 ans à près de 25 000 postes supprimés, nécessite que soit fortement relancée la bataille autour de l'emploi. A cette fin, la CGT Finances Publiques, propose une mobilisation en janvier autour des CTL emplois avec une journée de grève dans cette période pour exiger enfin des négociations autour de cette question essentielle de l'emploi. Elle appelle les personnels à s'inscrire massivement et de manière unitaire dans cette journée pour porter leurs revendications et exiger des moyens humains, financiers, pour rendre un service public de qualité.

+ Enfin, ce conseil national a permis également de réfléchir à des pistes pour être encore plus efficace dans la construction des revendications et la capacité à les travailler avec les agents. Plus efficace aussi par une amélioration de notre syndicat national pour répondre aux défis actuels et futurs (transformation profonde de notre société, appropriation de notre projet syndical, développement des processus de lutte, syndicalisation, influence électorale...). Autant de débats, de pistes qui seront à l'occasion du congrès débattues, approfondies pour permettre d'avancer, de gagner sur les revendications pour développer nos missions, les droits et garanties des agents et le service public rendu aux usagers.

les batailles de l'impôt consentement et résistances de 1789 à nos jours⁽¹⁾

Il faudra attendre 1914 et le contexte de la guerre pour que les conservateurs du parlement soient battus lors de la création de l'impôt sur le revenu. Le refus populiste de l'impôt manipulé par les réactionnaires de tous poils est instrumentalisé pour subvertir la République : *fragiliser la Gueuse...*



Au delà de la bataille parlementaire, le choix de société

La redistribution par l'impôt - en d'autres termes, l'accouchement de l'État social - est un débat difficile y compris à gauche ; le rejet du principe même de l'impôt par l'extrême gauche anarchisante depuis Proudhon complique le cheminement vers la modernisation du système fiscal. De l'appel de la Commune de Paris : «... que tout le poids de l'impôt tombe sur les richards »... à Thiers disant que « pour moi, l'impôt sur le revenu c'est le socialisme par l'impôt »... l'impôt sur le revenu est en effet éminemment politique.

En France, les libéraux combattent les projets d'impôts progressifs sur le revenu et sur les successions avec plus de succès qu'à l'étranger.

Et l'administration technocrate soutient les libéraux.

L'opposition historique contre l'impôt *confiscatoire*, assimile les agents du fisc à la police. Rien de nouveau aujourd'hui dans les argumentaires contre l'ISF et la taxation du capital.

solidarité et redistribution

La conversion des socialistes à la redistribution par l'impôt est tardive. Enfin, Jaurès au congrès de Toulouse en 1908 précise : « par l'impôt nous aurons l'argent pour le chômage, pour la vieillesse, l'assistance sociale ».

La SFIO demande le financement des retraites par l'impôt et le catholicisme social soutient le principe de l'impôt comme quasi-contrat social.

L'impôt sur le revenu reste au centre du débat démocratique. La militante féministe suffragette Hubertine Aubert en 1880 déclare que les femmes n'ont pas à payer l'impôt puisqu'elle ne peuvent discuter le budget.

La question de l'impôt divise la société

En 1906, il y a 300 000 rentiers en France. La France n'est pas un pays de petits propriétaires selon le mythe de la III^{ème} République. Les ligues de contribuables, les bastions réactionnaires, l'académie française, des sciences morales et politiques etc. poursuivent leur activisme anti-fiscal. Avant la guerre, l'impôt sur le capital structure les conflits partisans. Le prétexte du risque de fraude délégitime l'impôt aux yeux des libéraux qui préfèrent une contribution volontaire (on croirait la demande d'impôt exceptionnel des milliardaires américains et français au mois d'août 2011).

En 1975, les premiers rapports du Conseil des Impôts soulignent l'injustice faite aux salariés : « il faut accroître la part de l'impôt sur le revenu dans les ressources du budget pour réduire les inégalités sociales.. »

Aujourd'hui la vocation redistributive de l'impôt sur le revenu est en recul.

La constante du système fiscal français, c'est l'importance de la fiscalité indirecte dans le budget durant les trois républiques ; on passe de la

fiscalité des alcools, à celle des taxes de consommation d'abord cumulatives puis sous forme de TVA qui représentent au moins 50 % des recettes de l'État. La France a du mal à faire payer les riches et à faire accepter un impôt sur le revenu comme source budgétaire essentielle. La puissance des lobbies agricoles, bancaires, notariaux, la surreprésentation de la bourgeoisie au parlement empêchera la mise en place d'une politique fiscale et budgétaire qui soit au service de la population ; du reste cela montre le clivage de classe, les combats politiques et syndicaux, les révoltes populaires pour gagner des politiques favorables à la protection sociale ; la guerre et la résistance piègeront la bourgeoisie en délicatesse avec l'occupant. Et la mise en place de la sécurité sociale fera monter en charge les budgets sociaux comme dépenses incompressibles ainsi que les régimes de retraites et notamment ceux de la fonction publique. Aujourd'hui – depuis trente ans – les néo-libéraux n'ont cessé de diminuer la pression fiscale sur les catégories sociales les plus riches afin d'endetter délibérément l'État, pour à terme mettre en accusation les politiques sociales. La bataille de l'impôt c'est aussi la bataille de classes, et celle-là est toujours à mener. ■

⁽¹⁾ Nicolas Delalande Seuil 2011



toujours



Aide à la scolarisation

Pour poursuivre son engagement avec le Kolektif Fanm Grama, un de ses partenaires en Haïti, L'Avenir social appelle à continuer la solidarité pour pérenniser le projet de scolarisation et le soutien à l'école Jacquet.

Il s'agit d'aider l'école communautaire Jacquet et son annexe de la Jeunesse. Depuis 2008 que L'Avenir social entretient des contacts avec cette organisation de femmes qui se bat pour scolariser les enfants de ce quartier pauvre de Port au Prince.

Avec 5€ par mois, un enfant peut aller en classe, bénéficier d'un repas par jour et d'une consultation médicale par mois : retrouver le dossier de présentation complet sur notre site internet : www.avenirsocial.org

 **Engagez-vous
avec nous
pour cette école**

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :
« L'Avenir social – opération solidarité Haïti »
263 rue de Paris – case 419
93514 Montreuil Cedex

66 % de votre don est déductible des impôts, un reçu vous sera adressé.